

## **Justice des enfants & des adolescents**

### **Quel projet pour notre société ?**

**70<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ORDONNANCE DU 2 FEVRIER 1945**

**Le 2 février 2015 à la Maison de la Mutualité**

**Remerciements par madame Catherine SULTAN,  
directrice de la protection judiciaire de la jeunesse**

À l'issue de cette journée de réflexion, de propositions, il me revient de vous remercier, de remercier M. le Défenseur des droits de son intervention et de ses forts encouragements, en précisant que la circulaire sur les mineurs isolés étrangers n'est pas annulée en totalité mais uniquement pour une petite partie, ce qui permet au dispositif initié par Christiane Taubira de se poursuivre, même si des adaptations vont être nécessaires.

Il me revient de vous remercier et de vous confirmer le rôle de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse à partir de ce qui nous a été dit aujourd'hui : de poursuivre l'action et de suivre les directions qui nous ont été données aujourd'hui. Le rôle de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, dont il a aujourd'hui été beaucoup question, c'est bien, à travers la mise en œuvre des décisions judiciaires à l'égard d'adolescents, de traduire concrètement par ses pratiques professionnelles et éducatives et par la politique publique qu'elle conduit cette mission d'insertion durable d'enfants et d'adolescents auteurs d'actes délinquants, et fréquemment d'adolescents en grande difficulté. Nous avons entendu, en particulier ce matin, que notre rôle allait bien au-delà de la lutte contre la récidive, qu'il visait l'insertion de ces jeunes qui à un moment de leur vie ont affaire à la justice.

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse que je représente est composée d'éducateurs, de psychologues, d'assistants de services sociaux, de professeurs techniques portés par une organisation complémentaire entre le secteur public et le secteur associatif habilité. Tous ont été présents aujourd'hui sur cette tribune.

Elle développe son action à partir d'une culture professionnelle riche qui a 70 ans cette année. Le 1<sup>er</sup> septembre 1945, une autre ordonnance avait complété celle du 2 février et avait créé la direction de l'Éducation surveillée.

Le défi de la protection judiciaire de la jeunesse et plus largement de la justice des mineurs est de rester fidèle à ses racines toujours vivantes et pertinentes, tout en démontrant sa capacité à s'adapter aux évolutions contemporaines. Aujourd'hui il n'a pas été question de langue de bois. Nous avons su parler de ce que nous savons faire, mais nous avons aussi évoqué les sujets sur lesquels nous avons à progresser, qu'il s'agisse de notre présence sur les territoires, qui a été bien illustrée dans le cadre d'une des tables rondes mais qui doit certainement être encore développée ; de l'enjeu de la justice restaurative où effectivement il reste beaucoup à faire.

Pour répondre à Laurent Gebler, ce n'est sûrement pas un enterrement aujourd'hui mais une continuité à travers cette commémoration. Au nom de cette belle administration éducative, belle par la mission qui lui est confiée et que je citais tout à l'heure, celle d'avoir cette ambition d'une société pour l'ensemble de sa jeunesse, je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à cette journée. Tout d'abord, le groupe d'appui, comité scientifique composé

d'acteurs de référence qui ont contribué à la construction et à la réflexion qui ont précédé cette journée. Je voudrais remercier Sylvie Perdrille et l'équipe réunie autour d'elle pour le travail sur l'état des connaissances que nous allons bien entendu exploiter. Je voudrais aussi remercier les directions interrégionales de la protection judiciaire de la jeunesse qui ont permis que les jeunes de la PJJ soient représentés grâce aux directeurs interrégionaux et à la mobilisation des services territoriaux de la PJJ ; ainsi qu'à travers les expositions et d'autres touches d'intervention. Je tiens à remercier les intervenants de la journée, et bien sûr Muriel Eglin et l'équipe réunie autour d'elle pour porter, construire et animer une dynamique dans le but d'aboutir à des travaux riches et constructifs.

La protection judiciaire de la jeunesse est ancrée dans son histoire et doit être constamment en mouvement, capable de s'adapter aux évolutions de la jeunesse, de la société ; être capable d'analyser ses pratiques à la lumière des réussites, des échecs, des vulnérabilités.

Les travaux conduits autour de cette journée, les données consolidées qui en sont issues vont nous guider dans cette démarche, nous inciter à approfondir la connaissance et la capacité à évaluer nos prises en charge, nos réussites et nos marges de progrès. Je solliciterai une nouvelle fois les intervenants d'aujourd'hui pour poursuivre ces travaux ensemble, à partir de l'état des savoirs, des connaissances et des pistes qui ont été dressés.

Ce matin, la garde des Sceaux a évoqué la note d'orientation de la protection judiciaire de la jeunesse qui a été signée le 30 septembre dernier et qui vient entre autres rappeler deux vecteurs de réussite. Je pense que nos réflexions d'aujourd'hui pourront s'inscrire dans cette logique.

Le premier vecteur est une réponse individualisée et inscrite dans les ressources de la société. Quand nous parlons de réponse individualisée, il s'agit de cette capacité à évaluer les situations, à analyser individuellement chacun des cas qui nous sont soumis. C'est également disposer d'une diversité de réponses, que nous avons visitées au cours de cette journée. Mais cette diversité n'est rien si nous ne sommes pas capables de l'adapter au parcours individuel de chaque jeune. C'est un défi, une posture que doit adopter la direction de la protection judiciaire de la jeunesse pour pouvoir, à l'échelle des territoires de vie des mineurs et des familles, s'organiser en s'appuyant sur notre secteur public, sur notre secteur associatif, pour travailler ces parcours. Le panel n'a de sens que s'il peut s'adapter dans la progression et non dans la progressivité, pour reprendre ce qui a été dit dans la première table ronde de cet après-midi.

Le deuxième vecteur est une réponse inscrite dans les ressources de la société. Cela a été présent également tout au long de la journée. Ces enfants, ces adolescents confrontés à la justice des mineurs ont leur vie ailleurs. Ils y arrivent souvent tard. Nous les avons souvent en charge peu de temps, comme nous l'a redit clairement Marwan Mohammed. Notre rôle est que ces jeunes retrouvent leur place dans la société. La PJJ, très concrètement, ne dispose pas des moyens pour répondre à l'ensemble de leurs besoins. Tel n'est pas son rôle. Les mineurs de justice relèvent aussi de l'Éducation nationale, de l'ensemble des politiques publiques de la jeunesse. Ils ont le droit à la culture, au sport, pour devenir des citoyens. Certains doivent aussi être pris en charge par la protection de l'enfance. Il est donc nécessaire de coordonner ces ressources différentes au cas par cas, de ménager un parcours individuel entre les institutions souvent distinctes. S'appuyer sur les ressources ne se fait pas tout seul non plus et requiert un travail préalable. Ces adolescents, souvent rugueux de contact, ont besoin d'un

accompagnement spécifique. Les institutions qui n'ont pas l'habitude d'accueillir ces publics-là doivent être sensibilisées, et cette préparation à l'insertion et à l'intégration est bien le rôle de la protection judiciaire de la jeunesse.

Dans ce sens et également dans le sens de ce que M. Andrieu a pu nous dire sur les expériences ancrées dans les communautés de vie ainsi que leurs résultats et leur intérêt, je pense que la création de référents citoyenneté-laïcité dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre la radicalisation pourra répondre à ces besoins en réactivant justement cette proximité avec les territoires de vie.

Pour conclure, je dirai que dans cette période de crise exceptionnelle que la France vit depuis le début du mois de janvier, notre responsabilité se trouve renforcée. La justice des mineurs, civile comme pénale, est en première ligne pour répondre à l'enjeu qui est devant nous. Les adolescents qui nous sont confiés sont les plus vulnérables à la rupture, l'isolement, l'emprise. Notre mission est de les accompagner, de leur transmettre les valeurs sociales pour contribuer à leur insertion. Je réaffirme, en vous remerciant à nouveau, que dans la continuité de cette journée, c'est bien à cela que nous devons ensemble nous attaquer.

Merci à vous et à bientôt.